



Par dépôt électronique seulement

Le 19 août 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025 – Volet B

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose dans le dossier décrit en rubrique à la suite de la décision D-2026-089¹, les versions finales des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (« *Tarifs et conditions* ») en français et en anglais. Une liste des pièces révisée est également jointe.

Les *Tarifs et conditions* ainsi qu'un avis sont publiés sur le site OASIS du Transporteur conformément à la décision D-2026-089.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
p.j.

¹ Dispositif :

APPROUVE les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2026, telles que proposées aux pièces B-0149 et B-0152, sous réserve de la modification à l'article 44.2 quant à la date de mise en vigueur;

APPROUVE les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2027, telles que proposées aux pièces B-0150 et B-0153, sous réserve des modifications demandées au premier paragraphe de l'article 44.2 de la version française;

APPROUVE les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2028, telles que proposées aux pièces B-0151 et B-0154, sous réserve des modifications demandées au premier paragraphe de l'article 44.2 de la version française;

ORDONNE au Transporteur de déposer au présent dossier les versions finales des textes des Tarifs et conditions des services de transport pour les années 2026, 2027 et 2028, conformément aux dispositions de la présente décision;

ORDONNE au Transporteur de publier sur son site OASIS, dans les 10 jours suivant la présente décision, les versions française et anglaise des textes des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2026, telles qu'approuvées par la présente décision, avec un avis informant ses clients que ces textes, ainsi que la présente décision, peuvent être consultés sur le site internet de la Régie.